

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 MARS 2022

DELIBERATION N° DEL016-22

L'an deux mille vingt-deux, le 3 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 25 février 2022 s'est réuni dans la salle des Fêtes en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, E. LAZZAROTTO, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, Y. VINCENT et MM. E. BEVILLARD, J. FABBRO, D. FINAZZO, D. FRANCILLON, M. GUIHENEUF, T. JAUSSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, D. QUENARD, S. STAMBOULIAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

Pouvoirs :

M. DELFORGES Frédéric (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 3 mars 2022)
M. GAMET Stéphane (pouvoir à Mickaël GUIHENEUF, en date du 2 mars 2022)
M^{me} HUBERT Alix (pouvoir à Timothée JAUSSOIN), en date du 1^{er} mars 2022)
M^{me} JACCOUD Gisèle (pouvoir à Pascale CONINX, en date du 21 février 2022)
M^{me} JANSER Meg-Anne (pouvoir à Elodie LAZZAROTTO, en date du 3 mars 2022)
M^{me} OSSARD Sylvie (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 28 février 2022)

Madame Nadine MELCHILSEN et Monsieur Sylvain STAMBOULIAN ont été élus secrétaires de séance.

OBJET : Rénovation de la toiture du clos d'Espîès.

Rapporteur : Frédéric DELFORGES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le Clos d'Espîès est un bâtiment historique classé niveau 2 dans la catégorie des Établissements Recevant du Public (ERP) qui accueille l'Association des Centres de Loisirs, une partie des demi-pensionnaires de l'école élémentaire René-Cassin, des ateliers de fin de journée pour les enfants inscrits au périscolaire du soir ainsi que des associations.

Malgré des interventions régulières de maintenance sur les poutres, les bardages et la couverture du bâtiment des infiltrations apparaissent et certaines réparations ne sont plus réalisables compte-tenu de l'usure des bardages.

Dans le cadre du projet de rénovation des toitures des bâtiments communaux, le changement de la couverture et la reprise de l'isolation du toit sont nécessaires afin de garantir la sécurité du bâtiment et d'en améliorer les performances énergétiques.

Ces deux axes relèvent des thématiques prioritaires de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) pour l'année 2022.

Les modalités de financement de cette opération figurent dans le tableau ci-annexé.

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'État au titre de la DSIL 2022,
- de l'autoriser à solliciter tout autre organisme ou collectivité ayant vocation à apporter un soutien à la rénovation d'équipements scolaires et périscolaires.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 3 mars 2022.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.

Plan de financement
Rénovation de la toiture du Clos d'Espiès

Organismes – Collectivités	Financement € HT
Commune de Gières	64 583 €
État DSIL 2022	18 750 €
TOTAL	83 333 €